

369

Société civile immobilière au capital de 2 euros
Siège social : 12 Quai du Commerce - 69009 LYON
489 016 006 RCS LYON

(ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 septembre,

Les soussignés :

- **M. Mario CLEMENTE et Mme. Davia EMANUELLI**,.....titulaires en indivision de 1 part sociale
- **La société MODENA**,titulaire de 1 part sociale
Représentée par M. Mario CLEMENTE

détenant ensemble 2 parts sociales, soit la totalité des parts sociales composant le capital de la Société
(ci-après les « **Associés** »),

ont pris les décisions relatives aux points suivants :

1. Transfert du siège social - Modification corrélative des statuts,
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Transfert du siège social - Modification corrélative des statuts)

Les Associés décident de :

- transférer le siège social du 12 Quai du Commerce – 69009 LYON au 82 Chemin des Esses – 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D’OR, à compter de ce jour ;
- modifier, en conséquence, l’article 4 des statuts comme suit :

« **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

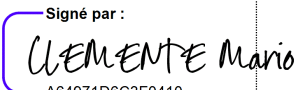
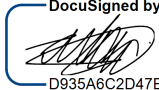
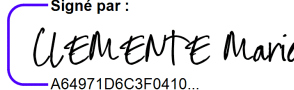
Le siège social est fixé au 82 Chemin des Esses – 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D’OR »

Le reste de l’article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal de leurs décisions unanimes afin d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés et le gérant.

Signé par :  A64971D6C3F0410... M. Mario CLEMENTE Gérant Associé	DocuSigned by :  D935A6C2D47E48B... Mme. Davia EMANUELLI Associé	Signé par :  A64971D6C3F0410... La société MODENA Associée Représentée par M. Mario CLEMENTE
---	---	---